

Café 65 La marchandisation de la société

11, rue voltaire mardi 13 dec

Contrairement à ce que pense l'utilitarisme (maximiser le bonheur du plus grand nombre) ou le libéralisme (chercher l'émancipation individuelle), appliquer les règles du marché¹ n'est pas neutre. C'est imposer des valeurs et en évincer d'autres

I « L'argent n'a pas d'odeur, mais l'argent peut tacher »

Définition

La marchandisation est un terme polémique qui concerne l'extension supposée des domaines de ce qu'on peut acheter et vendre sur les marchés. Le processus consisterait à transformer tous les échanges non marchands (santé, culture, etc) en marchandise classique. Les utilisateurs de ce terme péjoratif attribuent ainsi l'expression *marchandisation du monde* aux effets de la mondialisation qu'ils considèrent comme un méfait de la pensée néo-libérale.

La marchandisation des services publics, c'est-à-dire l'application des règles du marché aux services publics, est le principe de base de la nouvelle gestion publique dont le postulat de base considère que les marchés sont plus efficaces que la planification. Wikipedia

Le problème d'équité et de dignité

C'est là-dessus que Michael Sandel² a écrit un livre important. Sa thèse : rendre marchandes certaines des relations d'échange dans la société pose un double problème, d'équité et de dignité. La question d'équité est que le passage d'une interaction non marchande à un échange marchand peut exclure celui qui, précisément, n'a pas beaucoup d'argent. Dès lors que la pauvreté est une notion relative, qui dépend du regard de l'autre, cette exclusion est stigmatisante. Si de plus, comme le soutient Sandel, les marchés couvrent un nombre croissant d'activités autrefois à l'abri de transactions pécuniaires, on réduit les domaines où l'on traite sur un même pied celui qui a de l'argent et celui qui n'en a pas.

La question de dignité ou de non-corrosion est que l'échange marchand n'est pas neutre sur la qualité du bien échangé. Il peut corrompre le bien lui-même ou la personne d'un côté ou de l'autre de la transaction. Le marché n'est pas un simple « mécanisme », utile pour une allocation « efficace » des ressources. Il exclut les biens communs, par exemple. Il porte des

¹ Dans un article important, Luigi Zingales cite un ancien élève de Gary Becker, cet économiste du choix rationnel, qui a généralisé la logique coûts-avantages à l'ensemble des comportements humains, allant du mariage à la criminalité et aux dons d'organe. L'élève rapportait que ce cours, en dépit des intentions de l'enseignant, lui avait appris qu'il était irrationnel de ne pas commettre un crime si l'avantage escompté dépassait le coût de la punition. François Meunier *À propos du livre de Michael Sandel Les limites morales des marchés*

² **Michael J. Sandel** (né le 5 mars 1953 à Minneapolis) est un philosophe politique américain. Il est professeur à Harvard, au sein du département de science politique. On peut rattacher son œuvre au courant communautarien de la philosophie politique américaine, notamment de par le type de critique de la théorie de la justice de John Rawls qu'il a développé dans *Liberalism and the Limits of Justice* (1982).

valeurs et ces valeurs en évincent d'autres, faites de solidarité, d'entraide, de bien vivre, etc. Des sujets qui font l'ordinaire de la vie civique se transforment en « transactions », en « deals ». *Pecunia non olet*, dit-on, mais s'il n'a pas d'odeur, l'argent peut tacher.

On exclut de la discussion, comme le fait largement Sandel, d'autres sujets philosophiques ouverts par la question des marchés. En particulier, celui de la « vulnérabilité », cas entendu au sens large où la relation de marché est corrompue parce qu'il y a abus de position dominante, forte asymétrie dans l'accès à la bonne information, ou faiblesse et incapacité de la personne. C'est une critique forte des marchés de devoir trop s'en remettre à la protection du droit pour limiter ces abus. Adam Smith ou Rousseau s'élevaient déjà l'un et l'autre contre une organisation du marché du travail qui obligerait par désespoir le faible à se soumettre aux conditions salariales imposées par le fort. Cela justifiait pour Smith l'intervention de l'État, et, disait-il, non pour une raison d'efficacité, mais « par justice et équité »³. François Meunier À propos du livre de Michael Sandel *Les limites morales des marchés*

a) la corrosion des biens

Nous associons la corruption aux bakchichs, aux paiements illicites. En réalité, le mal est plus profond. Il arrive que l'argent érode la valeur des biens auxquels il permet d'accéder. La question est de savoir quand et pourquoi ? Cela ne peut se décider qu'au cas par cas, car les raisons avancées sont toujours spécifiques. Mais cela engage une définition de la valeur morale des biens en question⁴. Prenons le cas de l'éducation. Pourquoi résistez-vous au fait de payer vos enfants pour qu'ils apprennent à lire et à écrire ? N'est-ce pas parce que vous présumez que le but de l'éducation n'est pas seulement de maximiser le nombre de livres lus ou d'obtenir les meilleurs résultats.⁵ ? Parce que l'éducation n'a pas seulement une fonction – offrir aux élèves les outils dont ils ont besoin pour être compétitifs sur le marché du travail d'une économie mondialisée. Parce que vous chérissez une autre attitude envers l'apprentissage, une attitude qui fait de l'éducation un bien en soi. Parce que développer les

³ Si, selon un exemple donné par Kaushik Basu, dans un remarquable ouvrage qui fait écho à celui de Sandel, une sécheresse survient dans le pays qui oblige les éleveurs à vendre leurs troupeaux à l'encan, il est difficile de qualifier cette vente de librement consentie. Si les métiers les plus dangereux sont exercés par les travailleurs les moins payés – un fait toujours vérifié – peut-on parler de marché du travail concurrentiel et même selon certains de marché tout court ?

⁴ Devant le nombre croissant de parents qui arrivaient en retard pour chercher leurs enfants, des crèches israéliennes ont établi des amendes. Il s'agissait d'inciter les retardataires à avoir un comportement plus « vertueux ». Or, la mesure a eu l'effet inverse : les retards ont augmenté. Un paradoxe du point de vue de la théorie économique standard. Que s'est-il passé ? Avant, les parents se sentaient une obligation d'arriver à l'heure et coupables de contraindre les puéricultrices à les attendre. Dès lors qu'ils payaient, la signification même du retard changeait. Ils n'avaient plus de raison de se sentir coupables, ils payaient pour un service. L'amende était confondue avec les frais d'un surtravail. Le plus intéressant, c'est que, quand ils ont supprimé la mesure, les usages ne se sont pas rétablis. Moralité : lorsque l'argent imprègne les normes sociales, il n'est pas facile de faire machine arrière. Sandel

⁵ On touche ici le cas où l'acte marchand transforme la nature même du bien qui est échangé ainsi que les intervenants à l'échange. On n'achète pas l'amitié ; on n'achète pas non plus un prix littéraire ou le prix Nobel d'économie, même chez les économistes qui pourtant veulent mettre du marché partout. La valeur du bien s'évapore dès qu'il entre dans l'espace marchand. On pervertit l'effort de l'enfant s'il reçoit une récompense, a fortiori pécuniaire, quand il fait bien les fiches de lecture que son professeur lui demande. Cela rappelle le commerce des indulgences. On ne fait pas de cadeau en argent à un être cher : la relation interpersonnelle serait affectée, en dépit de l'argument utilitariste au sens étroit que le don en argent élargirait l'espace des choix.

capacités intellectuelles vous apparaît comme une finalité intrinsèque, constitutive d'une vie authentique, d'une vie épanouie Sandel

b) le manque d'équité : «Riches et pauvres vivent des vies de plus en plus séparées»

Quand j'étais enfant, au Minnesota, j'étais fan de base-ball et j'allais au stade voir les matchs. C'était une véritable expérience de mixité sociale. La différence entre le prix des places n'excédait pas trois dollars. Patrons et employés s'asseyaient côte à côte, tous faisaient la même queue – il eût été impensable de payer quelqu'un afin de la faire pour vous – et, lorsqu'il pleuvait, tout le monde était mouillé. Aujourd'hui, dans les stades, il y a des salons panoramiques pour les plus riches. Partout ailleurs, les riches tendent à faire sécession. C'est ce que j'appelle la société du « *salon panoramique* », en faisant de cet exemple une métaphore de la transformation dont nous sommes témoins. La marchandisation de la vie sociale, conjuguée avec la croissance des inégalités, aboutit à une situation où les plus riches et les plus pauvres vivent des vies séparées. Il y a de moins en moins d'espaces publics partagés où des hommes de condition vraiment différente se côtoient au quotidien. Cette tendance met à mal la citoyenneté comme expérience partagée⁶ du monde⁷. *Sandel philosophie magazine l'argent peut changer le sens d'une question*

II) La logique marchande et le sans prix

a) Le laisser faire comme condition de l'émancipation individuelle⁸

M. I. : Il est un fantasme très répandu, selon lequel la logique marchande tendrait à s'accroître, n'épargnant aucune des relations humaines si bien qu'il faudrait y résister, car seul ce qui n'a pas de prix aurait une valeur sur le plan moral. Mais, à mes yeux, ce danger n'existe guère. Si la prostitution est légalisée, cela ne sera pas pour autant la fin de l'amour. Si les personnes âgées peuvent aujourd'hui payer pour qu'on leur tienne compagnie ou si l'homme d'affaires peut choisir d'être accompagné d'une *escort girl* lors de ses sorties, cela

⁶ Nous avons de moins en moins de lieux de mixité sociale « la démocratie fonctionne fondamentalement sur le sentiment que nous partageons et que nous pouvons tous contribuer au développement des biens communs

⁷ Thomas Schelling, un des fondateurs de la théorie des jeux, prend un exemple plus extrême encore, mais qui permet de préciser le problème moral en jeu, s'exprimant au mieux quand le sort des gens est commun et l'offre inélastique : celui du Titanic au moment de couler. Même si les canoés de sauvetage n'étaient prévus que pour les voyageurs de première classe (qui dans leur billet avait implicitement payé pour l'assurance vie complémentaire que leur offrait le transporteur en cas d'accident), il était inacceptable qu'on donne priorité devant la mort aux premières classes, qui plus est sous les yeux des autres. Un marché parallèle des droits d'accès aux canoés ne va pas en accroître le nombre et n'irait qu'ajouter l'absurde à l'ignoble. Le « sous les yeux des autres » importe : il serait mieux toléré moralement que pour traverser l'Atlantique, il y ait eu deux classes séparées de bateau, ceux très chers offrant toutes les garanties ; ceux à bon marché et moins sécurisés, mais donnant une bonne information sur les risques encourus. Penserait-on par incidente que ce dilemme moral a disparu aujourd'hui en raison des normes de sécurité imposées à tout transport collectif, que le sort des émigrés clandestins sur la Méditerranée rappellerait à la réalité. Sandel

⁸ la liberté négative, en tant qu'absence d'interférence coercitive, deviendra une base du libéralisme économique.

ne signifie pas pour autant que l'affection authentique n'existe plus⁹. Je soutiendrais même l'inverse : plus les échanges marchands se développent et plus il y a de magie dans l'amour inconditionnel, dans le désir fou. Les relations désintéressées n'étant plus obligatoires, elles deviennent d'autant plus précieuses.

b) La valeur du don comme ciment des relations humaines

H. : C'est très optimiste. Néanmoins, je vous rejoins sur un point : l'observation anthropologique montre que l'existence d'une sphère du don n'a jamais empêché que se développe le commerce. J'en veux pour preuve un exemple cité par Mauss dans son classique *Essai sur le don* de 1924. Il s'agit du cycle d'échanges de cadeaux – appelé *kula* – dans l'archipel des Trobriand au nord-est de la Nouvelle-Guinée. Les partenaires du *kula* échangent avec générosité et panache des bracelets et des colliers précieux, et nouent des liens forts d'une île à l'autre. En même temps ont lieu – et avec d'autres partenaires que ceux du *kula* – des échanges marchands appelés *gimwali*, impliquant des négociations souvent âpres. On ne confond donc pas les rapports de don et ceux de contrat. Mais quand on parle de don, il faut également éviter de mêler les genres, car on s'embrouille entre gratuité et réciprocité. Il me semble évident qu'il existe au moins trois types de dons : d'abord, les dons cérémoniels, qui sont publics et doivent être réciproques, car il s'agit de se reconnaître entre groupes ; ensuite, les dons unilatéraux, qui sont gracieux et visent à réjouir des êtres aimés (parents, enfants, amants) ; enfin, les dons de solidarité, qui visent à subvenir aux besoins des gens en détresse matérielle ou morale (ce qui n'est pas le cas des deux premiers). Un seul trait est commun à ces trois formes : la générosité. Cet univers du don est celui des modalités du lien. Sans ce lien, pas de société. Mais, en même temps, il nous faut aussi des échanges « déliés », soustraits à l'investissement personnel. Vous aviez donc raison de rappeler qu'une des propriétés de l'argent est d'éteindre les dettes. Il ne nous engage que le temps de l'achat. Mais est-il sûr qu'il ne déborde pas sur le champ du don et n'en détourne pas les finalités ? On peut se le demander. Ainsi, avec la révolution industrielle, nous avons assisté au passage d'une civilisation rurale, marquée par des échanges cérémoniels, à une logique marchande qui envahit tous les rapports sociaux. L'un des risques majeurs, quand la logique du don et celle du commerce se télescopent, est de voir se généraliser la corruption. En France, il y a un peu plus d'un siècle, les paysans offraient volontiers un poulet ou des légumes au médecin du village ou à l'instituteur. C'était une expression d'allégeance envers le notable, mais aussi une manière de l'endetter. Pratique innocente, certes, mais il en est d'autres plus dangereuses. Le fonctionnement de la mafia, avec ses codes d'honneur, sa manière d'entrelacer les relations familiales et commerciales, relève de la confusion du marchand et du non-marchand. La corruption de nombre de chefs d'État du tiers monde provient souvent d'une intrication entre les codes des cadeaux d'allégeance, et les institutions politiques et économiques modernes. Nous n'avons pas intérêt à voir la logique marchande s'emparer de choses qui n'ont pas de

⁹ Jeune fille vend hymen en parfait état La jeune fille fait son retour médiatique en janvier 2009. On apprend ainsi qu'en l'espace de quatre mois, ce sont plus de dix mille hommes attirés par la vertu de la jeune femme qui ont fait monter l'enchère jusqu'à la somme sans doute initialement inespérée de 3,7 millions de dollars.

prix – la vérité scientifique, la beauté d'une oeuvre d'art, un sentiment amoureux ne s'achètent pas –, mais nous n'avons pas non plus intérêt à voir la logique du don s'immiscer dans le business. Dans les deux cas, une stricte séparation des domaines m'apparaît préférable. Que la loi et l'État doivent garantir cette séparation, c'est là une autre question : dans une optique libertaire ou libérale, il faut éviter toute législation contraignante, mais on ne peut sous-estimer sa pertinence pour remédier aux dérives d'un capitalisme devenu séducteur et capable d'absorber ses adversaires

Marcela Iacub, Marcel Hénaff. Qu'est-ce qui n'a pas de prix ? Phie magazine 25/09/2008

III) La marchandisation du corps humain est-elle immorale ?

La question de la marchandisation du corps humain a pris une dimension nouvelle à cause des innovations thérapeutiques. Si la question de l'achat d'organes à greffer ou la location de mère-porteuse se pose, c'est bien parce que la médecine a développé de nouvelles techniques dans le domaine de la transplantation et de l'assistance à la procréation des couples stériles. En ce sens, au moins, il faut se réjouir que de telles questions morales nouvelles aient surgi. Elles sont la preuve, comme la rançon, d'indéniables progrès.

Il y a plusieurs manières de décrire ces possibilités nouvelles. Chacune suggère des réponses particulières.

Dans une optique à la Karl Polanyi¹⁰, qui considère que la modernité a commis la folie, en émancipant le marché des régulations traditionnelles¹¹ qui encadraient les échanges entre les personnes, on dira qu'il y a extension de la sphère du marché à des objets où il n'avait rien à faire : les éléments et les produits du corps humain deviennent des marchandises, comme le travail l'était déjà devenu. Le marché devenant fou, réclame toujours de nouveaux biens à mettre en circulation. Après le travail humain et la monnaie, voici le tour des reins, des ovocytes, et demain des bébés...(...)¹²

Mais j'ai eu la curiosité de chercher, chez des penseurs sérieux, des réfutations à la thèse de l'interdiction de la marchandisation du corps humain. C'est, comme prévu, du côté des moralistes prônant la plus grande permissivité qu'on les rencontre.

Ainsi le philosophe Ruwen Ogien¹³, spécialiste apprécié des questions d'éthique, en France, a écrit pour la revue en ligne Raison Publique, un article intitulé « La « marchandisation du

¹⁰ **Karl Polanyi i**, né le 25 octobre 1886 à Vienne, mort le 23 avril 1964 à Pickering, est un historien de l'économie et économiste hongrois appartenant aux courants institutionnalistes et hétérodoxes

¹¹ Inversant la relation, jusque-là universelle, selon laquelle les marchés étaient *encastrés* dans les institutions sociales et soumis à des normes morales et éthiques, les partisans du « marché autorégulateur » cherchaient à bâtir un monde dans lequel la société, la morale et l'éthique étaient subordonnées aux marchés et modelées par eux. *La Grande Transformation Polanyi*

¹² Quand je paie une tasse de café, en revanche, la qualité du breuvage n'est pas polluée par la transaction comme l'est une relation sexuelle négociée sur le trottoir Sandel

¹³ **Ruwen Ogien** est un philosophe français contemporain né à Hofgeismar en Allemagne, d'une famille d'origine juive polonaise. Directeur de recherche au CNRS en philosophie, membre du laboratoire La République des

corps humain » : incohérences et usages réactionnaires d'une dénonciation ». Je vais essayer d'en résumer les thèses, car il apporte un contrepoint provocant aux idées que vous défendez vous-même et que mon rôle, dans cette émission, est de provoquer le débat.

Pour Ruwen Ogien, c'est en raison de « *préjugés liés à notre culture* », de « conventions propres à nos sociétés » que nos lois ont décidé d'interdire la vente des éléments du corps humain et de ses produits. Il s'agit donc de normes sociales et non pas morales. Si notre société, dans l'état actuel de son développement, a décidé de « sacraliser » le corps humain, il n'est pas interdit de penser que « le progrès de la médecine aidant, on pourrait être amenés à considérer les parties et les produits de notre corps non plus comme des objets quasiment sacrés, mais comme des choses aussi remplaçables qu'une table de cuisine ou une machine à laver ».

Premier conseil de notre philosophe : dédramatiser le vocabulaire. On dit d'une mère porteuse remerciée financièrement qu'elle « *loue son ventre* ». Il ne viendrait à l'idée de personne de dire que le kinésithérapeute *loue ses mains*. Faire preuve de précision dans le vocabulaire. Ne pas confondre, par exemple, « *aliénation* » (qui décrit le processus par lequel des forces se retournent contre leur auteur) et marchandisation. S'entendre sur le sens du mot « *réification* », qui désigne le passage d'une conception de la personne comme « fin en soi » sur le modèle kantien à l'idée d'un instrument au service d'autrui. Car, dit Ruwen Ogien, il existe toute sorte d'aliénations qui ne concernent pas l'usage marchand – l'aliénation religieuse, telle que la décrit Marx, par exemple. Et bien des formes de réification qui ne sont liées ni à l'aliénation, ni à la marchandisation : l'érotisme, par exemple. En fin d'examen, le mot « *marchandisation* » est récusé comme « un terme polémique assez vague »

Et, face à la théorie de Karl Polanyi, *Ogien d'évoquer celle de Michael Walzer dans « Sphères de Justice »* : loin que nos sociétés connaissent une tendance à étendre la sphère du marché, y domine la tendance inverse : une tendance à interdire toujours davantage la gamme de ce qui peut s'acheter et se vendre, liée à l'évolution de nos sensibilités modernes. Cas de l'esclavage, par exemple. Le marché devrait rester à l'extérieur de la sphère de la santé ? Quelle hypocrisie, rétorque le philosophe permissif : tous les soignants sont payés pour leurs actes. Pourquoi le seul donneur d'organes ne devrait pas, lui, être rétribué pour sa contribution au résultat final ? Et la solution préconisée par lui est « *un marché d'organes, régulé par l'Etat* », qui aurait notamment pour mérite, comme dans le cas des drogues, de « casser le marché noir existant ». Autoriser ce qu'on ne saurait empêcher, mais l'encadrer.

Brice couturier les idées claires 09/05/2014

a) Quels repères pour établir un usage légitime de la marchandisation du corps ?

Selon Michael Walzer¹⁴, les meilleurs principes de justice sont ceux qui tiennent compte de la spécificité des biens qui font l'objet d'une redistribution. En matière de santé, par exemple, ce

savoirs (ENS/CNRS/Collège de France, USR 3608), ses travaux portent notamment sur la philosophie morale et la philosophie des sciences sociale

¹⁴Michael Walzer (13 mars 1935 -) est un philosophe, théoricien de la société qui a beaucoup travaillé sur des domaines tels que la politique, l'éthique, mais aussi la justice. Il est professeur émérite de « l'Institute for Advanced Study » à Princeton

n'est pas le mérite qui doit régler la redistribution, mais les besoins de chacun. Dans d'autres domaines, comme l'école ou l'université, il serait injuste de ne pas tenir compte du mérite. Selon cette conception dite « pluraliste », certaines injustices ont pour origine le fait qu'un principe valable dans une certaine sphère est appliqué de façon indue dans une autre¹⁵. Ainsi, la possibilité d'acheter des charges politiques fait intervenir injustement les capacités financières dans une sphère où seul l'intérêt général devrait servir de critère. Autres confusions des domaines ou des « sphères » : penser les relations entre membres d'une même famille sur le mode d'un contrat ; introduire des critères de genre ou de couleur là où seuls les talents ou le mérite devraient compter (comme à l'université ou dans la vie publique), faire intervenir des critères de rentabilité économique étroits en matière de santé.

Pourquoi ces interférences sont-elles injustes ? Comment connaissons cette fameuse spécificité des biens qui fixe leur usage légitime ? Michael Walzer affirme qu'elles sont définies par les normes ou les conventions reconnues par la plupart des membres d'une société. C'est à cela qu'il fait référence lorsqu'il parle de « significations partagées ».¹⁶

L'appel à l'idée de dignité de la personne humaine nous permet-il cependant de faire un tri suffisamment précis entre ce qui peut être légitimement acheté ou vendu et ce qui ne peut l'être en aucun cas ? C'est douteux.¹⁷

¹⁵ Alors je me suis souvenu de ce que dit Pascal dans les *Pensées* : “*La tyrannie est de vouloir avoir par une voie ce qu'on ne peut avoir que par une autre.*” Je l'avais lu longtemps auparavant. Ses propos étaient restés inscrits dans un recoin de mon esprit, comme si je savais que j'aurais un jour l'occasion d'en faire usage. À l'argument de Pascal selon lequel il faut rendre des devoirs divers à diverses qualités, j'ai simplement ajouté la notion de justice distributive : nous devons aux diverses qualités des biens sociaux divers. Honneurs, richesse, éducation, loisirs, santé, emploi, fonctions politiques devraient aller à “*diverses chambres*” d'hommes et de femmes, en fonction de la signification attachée à ces biens sociaux dans la vie commune et des qualités que possèdent leurs bénéficiaires. Les emplois devraient donc échoir aux plus compétents et les fonctions politiques aux plus convaincants (ceux qui parviennent à se faire élire). Les soins de santé devraient bénéficier aux malades ; l'éducation primaire à tous et l'éducation supérieure aux plus méritants ; les honneurs aux honorables, etc. Aucun de ces biens ne devrait entraîner les autres à sa suite. Dès lors que les riches accèdent aux meilleurs soins de santé, que les hauts fonctionnaires inscrivent leurs enfants dans les meilleures écoles, que les plus éduqués (les méritocrates) disposent du maximum de loisirs et d'un statut social supérieur, nous sommes en situation de tyrannie. C'est l'obtention “*par une voie [de] ce qu'on ne peut avoir que par une autre*”. **Walzer**

¹⁶ Tout ne pouvant être réduit aux relations d'échanges, reste à savoir comment donner un prix à ce qui ne saurait être échangé. Ce fut là l'objet d'un débat célèbre entre John Rawls et sa *Théorie de la justice* d'une part, Amartya Sen et son *Idée de justice* d'autre part. John Rawls imagine un « spectateur impartial » capable de dire ce qui est juste. Amartya Sen lui réplique que l'impartialité de ce spectateur pourra toujours être mise en doute, car, toujours, il se déterminera en fonction du système de valeurs particulier, implicite ou explicite, qui l'anime. Et de prendre l'exemple des trois enfants qui se disputent une flûte. Le premier fait valoir qu'étant le plus pauvre, il serait juste qu'il puisse en jouir, les deux autres enfants ayant déjà d'autres jouets à leur disposition ; le second fait observer que, ayant passé beaucoup de temps à la fabriquer, il serait juste qu'elle lui revienne ; et le troisième fait valoir qu'étant le seul à savoir en jouer, c'est à lui qu'elle devrait revenir. Voilà donc trois systèmes de valeurs également pertinents : auquel des trois l'observateur impartial devra-t-il s'en remettre ? Amartya Sen conclut qu'en l'absence d'un critère qui serait unanimement accepté, il n'y a pas d'autre possibilité que de s'en remettre au point de vue des intéressés eux-mêmes. La solution proposée par John Rawls représente l'option technocratique, l'option proposée par Amartya Sen représente l'option démocratique.

¹⁷ Pensez à la fameuse légende du bateau de Thésée. Ce bateau aurait été préservé pendant des siècles par les Athéniens qui remplaçaient les planches quand elles étaient trop usées. Certains affirmaient que le bateau restait le même et d'autres disaient le contraire. Avec la possibilité technique de remplacer les organes d'origine par d'autres organes, naturels ou artificiels, greffons ou prothèses, un problème identique pourrait se poser. Le corps d'une personne dont les organes ont été remplacés par des greffons ou des prothèses est-il le même ? Dans l'état présent de nos lois et indépendamment de tout engagement métaphysique, il faudrait, selon certains juristes, répondre que c'est le même. Le corps serait une entité qui resterait identique à elle-même quelles que soient les modifications de ses parties. Un criminel qui, avant son procès, aurait remplacé tous ses organes (à l'exception peut-être du cerveau) par des greffons et des prothèses, serait néanmoins exposé aux mêmes sanctions. Il serait le même avec des organes différents. Autrement dit, le corps en tant que support de l'identité et de la responsabilité personnelle serait une totalité inaltérable, jamais une simple somme de parties détachées. Il serait inaliénable, porteur de certains droits même après la mort, alors que ses éléments et ses produits pourraient, eux, être cédés,

Est-il contraire à la dignité de la personne humaine de vendre ses capacités athlétiques, sa patience, son habileté, ses connaissances ou son intelligence ? Est-il contraire à la dignité de la personne humaine de demander une rémunération en échange de la mise à la disposition d'autrui de son image ou de ses découvertes scientifiques ? Ce n'est pas ce que nous avons tendance à penser.

Mais il serait contraire à la dignité humaine de vendre son sang, son sperme, ses ovocytes, de demander une compensation pour un rein ou pour porter l'enfant d'une autre. Pourquoi ? Il n'y a pas de réponse à cette question qui fasse l'unanimité.

La « marchandisation du corps humain » : les incohérences et les usages réactionnaires d'une dénonciation mardi 15 mai 2012, par Ruwen Ogien

b) l'industrie du sexe ne peut échapper à la domination qui aliène et réifie

L'humanité est témoin d'une industrialisation de la prostitution, de la traite des femmes et des enfants, de la pornographie et du tourisme sexuel (...). L'industrialisation actuelle dévaste de façon massive des femmes et des enfants. Ils sont gérés comme des bêtes à plaisir, des machines à sous, et organisés pour que leur rendement sexuel soit maximal. Leur commerce embrigade des populations colossales et crée de fastueux bénéfices recyclés dans l'économie mondiale (...) les personnes qui sont l'objet de la prostitution proviennent davantage de couches sociales défavorisées, aux revenus précaires et limités, de minorités ethniques, de groupes indigènes, de réfugiés, d'immigrants clandestins, du tiers monde, des pays déstructurés par leur transition catastrophique vers l'économie capitaliste ; elles sont également davantage des personnes à bas niveau d'éducation, des fugueuses, des individus abusés physiquement, psychologiquement et sexuellement dans leur enfance ; au moment de leur recrutement, elles sont souvent jeunes (et de plus en plus jeunes). Puisque le sexisme se conjugue aux relations marchandes dans l'industrie mondiale du commerce sexuel, toute femme ou tout enfant est potentiellement une proie. C'est précisément leur condition de femme et d'enfant qui rend leur commerce profitable et non le fait qu'ils sont démunis économiquement, bien que cela soit un facteur prédisposant à l'embrigadement dans la prostitution. Il faut toutefois insister sur le fait que pour transmuter une personne en marchandise, c'est-à-dire en une personne apte à subir et à vivre une constante aliénation, il faut créer, en aval et/ou en amont, les conditions nécessaires à son fonctionnement comme corps qui ne s'appartient plus et utiliser les moyens contraignants à sa fabrication en tant qu'objet d'échange. Richard Poulin. Prostitution, crime organisé et marchandisation. In: Tiers-Monde, tome 44, n°176, 2003

échangés, remplacés. Dans la mesure où le remplacement de parties du corps n'altère pas l'identité et la responsabilité personnelle, il ne devrait pas y avoir d'obstacle politique ou moral insurmontable à la circulation d'éléments du corps prélevés avec le consentement effectif ou présumé de leur possesseur. Ce ne serait pas une atteinte au corps, entité morale et juridique inaliénable. De tout cela, il devrait suivre que faire commerce des éléments ou des fonctions du corps ne signifie pas du tout commercialiser le corps lui-même. Des « questions de société » comme celle de la légalisation du travail sexuel pourraient être dédramatisées si cette distinction cruciale était respectée. On ne serait cependant pas quitte des problèmes que posent les conditions concrètes de la circulation des organes, des produits du corps et des capacités corporelles, et de leur coût. *qui a peur des marchés d'organes ?* Ruwen Ogien Critique »2009/12 n° 751